

MAIRIE DE
SAINT-LÉONS
12780

Téléphone : 05 65 61 86 03
Télécopie : 05 65 58 80 82
mairie-saintleons@wanadoo.fr



CONVOCATION A LA PROCHAINE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 24 mars 2025 à 20h30
à Salle du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver l'ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 6 février 2025
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) Budget Eau et Assainissement 2024.
- Admission en non valeurs 2025 sur budget eau et le budget principal
- Vote du Compte Financier Unique du Budget Principal 2024 et affectation des résultats
- Vote du Compte Financier Unique du Budget Eau et Assainissement 2024 et affectation des résultats
- Vote du Compte Financier Unique du Budget Transport Scolaire 2024 et affectation des résultats
- Vote du Compte Financier Unique du Budget Lotissement Bouscayrol 2024 et affectation des résultats
- Approbation de la ventilation de la balance de l'actif, des subventions et des emprunts sur les budgets séparés eau et assainissement
- Approbation de l'avenant n°2 à la convention de prestation de services pour l'entretien du Parc d'Activités de la Glène-Lévézou et du site du Mémorial des Pins de Vinnac
- Vote des taux d'imposition pour 2025
- Questions diverses

Dans l'attente de cette rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations dévouées,

Saint-Léons, le 20 mars 2025
Le Maire, Jean-Michel ARNAL



POUVOIR ⁽¹⁾

Je soussigné donne pouvoir à.....

..... ⁽²⁾

de me représenter à la réunion convoquée pour le 24 mars 2025 à 20h30, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant ⁽³⁾ auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à le2025 .

Bon pour pouvoir et signature

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité. (2) Nom, prénom, adresse (3) Durée de validité : trois reports au maximum